



Comité Départemental d'Équitation de l'Isère,
La Maison des Sports,
7 rue de l'Industrie,
38320 Eybens

le 12 mai 2018

Suite au communiqué de la cellule de crise du RESPE (Réseau d'Epidémiologie Surveillance en Pathologie Équine) du 11 mai 2018

Après concertation avec des Spécialistes Équins et Enrico MARCHI, vétérinaire, le Comité Départemental d'Équitation de l'Isère tient à préciser :

En Isère, un seul cas d'herpèsvirose a été recensé (avortement à HVE4) sur une ponette de 5 ans le 25/04/2018. Le résultat a été rendu public le 4/05/18, depuis ce jour aucun autre cas a été recensé en Isère.

Dans le cadre du principe de précaution, il nous semble opportun de rappeler :

- Les cavaliers et propriétaires se doivent de respecter les règles évidentes d'hygiène (éviter les contacts entre les chevaux de différentes provenances, éviter les échanges de matériels sangles, brosses, etc...)
- Les organisateurs de manifestations équestres peuvent exiger un certificat de bonne santé de moins de 8 jours certifiant le bon état de santé, la température de votre cheval et l'absence de cas d'herpèsvirose dans l'écurie de provenance.

Le respect de ces fondamentaux permettra de limiter la progression de l'épidémie.

Pour toutes informations complémentaires se référer au site du RESPE via le lien ci-dessus.

[Lien du site RESPE](#)

Laurent Revol,
Président du CDE Isère